

Les relais de téléphonie mobile continuent de provoquer le débat

le 22 janvier 2008

Une réunion publique d'information a permis, mercredi dernier à Mainvilliers, d'entendre un discours très pointu et apolitique de deux experts en ondes électromagnétiques invités par une association locale.

Il est venu à la réunion - organisée par le collectif Chartres-Mainvilliers contre l'installation d'antennes relais sur le site de la gare - équipé de son gilet, de son écharpe et de sa casquette en fil d'argent. Un genre de combinaison anti-ondes électromagnétiques que Bernard a trouvée sur internet - exception faite de l'écharpe (un genre de manchon) qu'il a confectionnée lui-même pour se protéger davantage encore des émissions le perturbant. Car Bernard est électrosensible. Une maladie complètement ignorée de la médecine et souvent placée sur un plan psychiatrique. Mais pour Catherine Gouhier, physicienne du Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), l'électrosensibilité est une maladie bien réelle.



Les polémiques sont toujours aussi vives à propos des relais téléphoniques

Une réunion qui stupéfait l'assistance à Mainvilliers

« Quand on est atteint de ce syndrome, les niveaux de tolérance sont très bas et le deviennent de plus en plus. Il n'y a pas de reconnaissance officielle du handicap. Mais il faut savoir qu'il y a des médecins qui cherchent et qu'il existe d'ores et déjà des tests de reconnaissance, notamment au niveau de l'atteinte oculaire », précise Catherine Gouhier. Celle-ci était venue il y a dix jours avec son collègue Marc Cendrier de l'association Robin des Toits (association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil), animer une conférence sur le sujet. Une conférence qui a attiré quelque quatre-vingt personnes à la salle Esméralda de Mainvilliers, sur le thème : « Faut-il craindre les ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile ? » Et face aux deux intervenants aux discours extrêmement pointus et argumentés, la salle est demeurée médusée. Stupéfaite des informations produites. Et de la gravité des faits rapportés. Pour Bernard, rien de vraiment étonnant : cela fait deux ans qu'il vit avec son handicap et qu'il a bien compris, lui, combien les champs magnétiques lui étaient préjudiciables. Désormais reclus dans la campagne broutaine, ce trentenaire titulaire d'un BTS électrotechnique (!) et consultant en informatique raconte : « J'ai quitté Saint-Quentin-en-Yvelines pour m'éloigner des forts champs magnétiques. Mais même à Brou, je ne suis pas tranquille. Le seul endroit où je me sens bien, c'est en forêt. » Et d'ajouter : « Le gros souci des antennes relais, c'est que, lorsqu'elles sont posées, ce n'est pas elles qui vont déménager ! »

93 antennes relais sur l'agglomération chartraine

Et des antennes relais, dans l'agglomération chartraine, il en pousse comme des champignons... vénéneux. On en compte actuellement 93 réparties sur toute l'agglomération et situées, pour certaines, très

près de centres de soins et d'écoles - parfois à moins de 300 m. Sans compter que de nouvelles sont à prévoir, notamment sur le futur pôle gare, dont une de 25 m de haut à proximité des bâtiments du conseil général à Chartres, abritant les archives départementales et un site administratif. Deux cents personnes en tout sont concernées par les émissions d'ondes présumées toxiques (voir interviewes ci-dessous) sur ces deux sites, au point que l'administration départementale a prévu de réunir le comité d'hygiène et sécurité pour étudier les mesures d'exposition. Quant à la mairie de Chartres, on n'en comptait pas un représentant, à cette réunion pourtant fort instructive.

Pourquoi les sources officielles ne sont pas fiables

Selon Marc Cendrier, chargé de l'information scientifique à l'association Robin des Toits, « on connaît désormais très bien les toxicités de la téléphonie mobile ! En août 2007, une quinzaine de scientifiques ont publié un rapport (intitulé Bio-initiative) de 600 pages évoquant les "preuves" de ces toxicités. Il s'agit d'un recueil de 1.500 travaux de scientifiques publiés non contestés ». Car selon ce spécialiste de la chose électromagnétique, les sources officielles auxquelles se réfèrent les pouvoirs publics ne sont, elles, pas fiables : « L'Icnirp (International commission on non-ionising radiation protection), est une émanation de la grande industrie et ne retient, dans ses critères de toxicité, que les effets thermiques des ondes, effaçant 60 ans de travaux sur le bio-électromagnétisme qui traitent des effets athermiques de celles-ci. Quant à l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), ses experts sont payés par les opérateurs eux-mêmes !

Enfin même l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, a eu pendant plus de dix ans pour directeur technique un monsieur qui touchait 150.000 \$ par an des industries électromagnétiques... En outre, leurs normes ont été établies... par les opérateurs de téléphonie. »

Gaëlle Chalude